

E FOOT 38



Compte rendu Assemblée Générale d'hiver du 20 nov.2021

Additif au pv n° 535

SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



Nos Partenaires

ASSEMBLEE GENERALE HIVER ou « FIN D'ANNEE » SAISON 2021/2022

SAMEDI 20 NOVEMBRE à 9h30

« TREMPLIN SPORT FORMATION »

Domaine de la Brunerie 180, boulevard de Charavines 38500 VOIRON



DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

A SSEMBLEE G ENERALE HIVER ou « FIN D'ANNEE » SAISON 2021-2022

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 à 9h30
« TREMPLIN SPORT FORMATION » (ex CREPS)
Domaine de la Brunerie 180, boulevard de Charavines 38500 VOIRON

AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR :

PRESENTS :

Président : Hervé GIROUD -GARAMPON
MME BRAULT
MM. BOULORD - BOURGEOIS - CICERON -
CHASSIGNEU - COCHARD - DOUVILLE - ISSARTEL
- MALLET - MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR -
SOZET - TRUWANT - VACHETTA

EXCUSES : MM.BOUAT - BUOSI - DA CUNHA
VELOSO - DR SCELLIER - HESNI

AU TITRE DES COMMISSIONS :

MME BLANC
MM. CARRETERO - GAUDE - MORE - NARDIN -
SCARPA - TOUILLON - VALLIN

AIDE A L'EMARGEMENT :

MME VACHETTA COLETTE

AU TITRE DU PERSONNEL :

MME BELOT

AU TITRE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

MME RACLET
MM. ANSELME - MARCE



Compte Rendu AG Hiver 2021

Le Président salue l'Assemblée et remercie les membres de la Ligue présents, D. ANSELME, Président du District de la Savoie et membre du Conseil de Ligue qui représente le Président Pascal PARENT, retenu par ailleurs. Remerciements également à C. RACLET et C. MARCE membres du Conseil de Ligue d'être parmi nous. Et Merci bien sûr aux membres de clubs présents.

H.GIROUD - GARAMPON rappelle le port du masque obligatoire et les raisons sanitaires qui nous obligent à n'autoriser qu'un seul membre par club.

Avant de débiter son allocution, le Président demande à l'Assemblée une minute de silence pour toutes les personnes qui nous ont quittés et une pensée particulière pour Michel MUFFAT-JOLY qui nous a quittés il y a bientôt 1 an.



ALLOCUTION DU PRESIDENT

Après les deux saisons difficiles que nous avons subies il ne fallait pas s'attendre à reprendre notre activité facilement et c'est bien le cas pour tous, vous les clubs, nous les instances car nul n'a été épargné et les difficultés sont là bien présentes. A nous de les maîtriser de notre mieux sur cette saison 21-22 pour repartir comme avant dans la sérénité pour 2022-2023.

Les décisions prises au niveau politique sont contraignantes mais nous nous devons de les respecter, de les appliquer même si nous sommes conscients que certains s'assoient dessus sans se soucier de la santé, de leur santé, de notre santé. Il me semble important de passer les messages de respect des consignes surtout au niveau des jeunes.

Comment peut-on inculquer le respect ? si on n'applique pas les obligations demandées.

Le pass sanitaire est une obligation pour pouvoir participer à notre sport favori dans toutes les catégories de U13 à vétérans et quel que soit le genre. Présidents soyez conscients de votre responsabilité, nous avons régulièrement depuis quelques semaines des appels de parents mécontents car aucun contrôle n'est effectué. De nouveau la présence de cas covid nous oblige à reporter des matches, donc le virus est toujours et encore là et chacun de nous doit faire l'effort dans ce combat.

Inadmissible que des clubs puissent accepter de faire participer des joueurs, éducateurs sans pass sanitaire.

La reprise d'activité a été un peu chaotique car nous avons pris la décision de tout faire pour ne pas vous mettre vous les clubs dans la difficulté. Nous avons accepté des reports de 1^{ère} journée afin que vous puissiez vous mettre à jour au niveau licences, nous n'avons prélevé aucune amende pour des forfaits effectués avant le début du championnat dans les catégories jeunes et nous avons inscrit des équipes jusqu'au dernier moment quitte à refaire des poules. Le mot d'ordre était que tout le monde puisse jouer.



Dans les championnats de jeunes qui se jouent en 2 phases, la 2^{ème} phase est aussi ouverte à de nouvelles équipes, comme nous l'avons fait toutes les saisons.

C.Carretero, le président de la commission futsal vient de rebâtir son championnat afin de prendre en compte des clubs retardataires.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus procéder à des modifications, les divers championnats doivent se poursuivre normalement.

Comme vous pourrez le constater dans le rapport financier que vous présentera Fabien, nous avons procédé au remboursement des engagements mais aussi de la cotisation annuelle ce qui fait un montant global que nous vous avons versé de 107950 euros sur les 2 saisons y compris le fonds de solidarité.

Je me dois d'aborder avec vous le problème du manque d'arbitres et des décisions que nous avons prises en accord avec la CDA et l'Unaf départementale même si cette dernière était quelque peu réticente au départ mais s'est finalement rangée à nos arguments. Nous avons réfléchi pour le bien du football et surtout pour que l'ensemble des clubs de notre district soit traité de façon identique. Il n'est pas pensable qu'un club à qui on demande de fournir des arbitres, de par le statut de l'arbitrage, ne soit pas arbitré même si ce ne sera pas régulièrement. La pyramide de nos championnats n'est pas non plus étrangère à nos difficultés, une réflexion semble être nécessaire.

Cette décision ne fait pas l'unanimité mais nous l'assumons entièrement.

Pourquoi tant d'arbitres n'ont pas repris ? Cette question peut amener beaucoup de réponses mais pour avoir échangé avec certains et d'autres encore en activité, celle qui est citée en premier, le comportement des spectateurs mais aussi des personnes encadrantes voire même dirigeants est certainement le motif essentiel à leur décision. Alors il est peut-être temps de prendre les choses en main et que tous vous ayez le courage de faire comprendre à ces personnes que l'arbitre doit être respecté. C'est un travail délicat, difficile mais nécessaire.

Je vous rappelle qu'une nouvelle formation d'entrée dans l'arbitrage aura lieu au mois de janvier, avis aux clubs en infraction mais aussi à tous.

Concernant le statut de l'arbitrage n'hésitez pas à contacter la commission du statut de l'arbitrage et non pas la CDA pour faire le point sur la situation de votre club. Attention pour les clubs en infraction au 30 septembre, si vous ne régularisez pas votre situation, vous reviendrez à la situation du 15 juin 2020.

Nous avons à traiter beaucoup de changement dans la semaine précédente du match, je laisserai le soin à Michel Vachetta de vous expliquer à nouveau le fonctionnement des modifications avec ses 3 périodes différentes. Par contre les calendriers prévus se doivent d'être respectés. L'accord entre les deux clubs ne valide pas le report. La commission sportive, dans le cas de report, est le décisionnaire final.

Compte Rendu AG Hiver 2021

Je vais aborder un point qui, pour moi, est primordial : la prise de licence et l'importance de cette licence. Nous avons eu très récemment un décès sur un terrain isérois et ce bien triste événement doit vous amener, vous présidents, à vraiment être très scrupuleux, votre responsabilité, la vôtre est engagée.

Au niveau du nombre de licenciés, à la date du 15 novembre nous sommes en perte de 11.8% par rapport à la saison dernière et de 22% par rapport à 2019-2020. Les baisses les plus importantes se situent U19 -18-17-16 masculins mais la perte la plus importante se situe dans le foot féminin 32% de moins dans les catégories U18-17-16. Concernant les arbitres notre effectif est aujourd'hui à 81% de la saison dernière.

Les jeunes sont l'avenir de notre football et nous devons, vous devez les privilégier dans vos réflexions. Le championnat U20 connaît un fort recul d'équipes engagées par rapport à la saison dernière. Cette catégorie est celle qui permet de limiter les pertes des nombreux joueurs U17 et U18 qui ne souhaitent pas jouer en catégorie seniors. N'est-il pas préférable de privilégier ces jeunes plutôt que d'avoir une équipe 2 ou 3 en 5^{ème} division voire même 4^{ème} pour certains ?

Restant sur les catégories jeunes, je vous rappelle que le retour à 1 seule poule U17 D1 sera effectif dès la saison 2022-2023.

Même si notre championnat de district est une compétition, nous ne devons pas oublier que nous sommes là pour le football de masse.

Nous sommes, nous les clubs de district le socle du football et pour cela nous devons accepter tous les enfants qui souhaitent pratiquer quelles que soient leurs aptitudes.

Il m'est difficile d'entendre par un parent que son fils a signé mais le club ne le fait pas jouer car il n'est pas assez bon, il ne peut que s'entraîner.

Je ne finirai pas mon propos sans vous dire que, bénévoles comme vous, nous sommes choqués par certains écrits sur des courriers ou mails que nous recevons. On peut s'exprimer sans pour autant mettre de l'agressivité dans ses propos et qu'il est préférable dans ce cas de venir nous rencontrer, la porte du district vous est toujours ouverte.

Je sais que certains de mes propos vont peut-être vous déplaire mais c'est le fond de ma pensée.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District



QUORUM

Après vérification des feuilles d'émargement signées par les représentants de clubs, sur 186 clubs recensés (1082 voix) 148 étaient présents (970 voix) soit 89,65% des voix.
Le quorum étant atteint, tous les points inscrits à l'ordre du jour peuvent être étudiés et débattus.

La liste des clubs absents est transmise à la trésorerie pour amende financière de 260€.

Le Président du District déclare l'Assemblée Générale ouverte

Le Président reprenant l'ordre du jour de l'Assemblée générale précise qu'elle appelle à l'**approbation du Compte rendu de l'Assemblée générale d'été du 3 juillet 2021 à SASSENAGE**

Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale d'été du 3 juillet 2021 à Sassenage

Le Président demande si le compte rendu appelle des précisions, explications ou autres.
Pas de questions des clubs.

**APPROUVE A LA MAJORITE
(1 vote blanc)**

Compte Rendu AG Hiver 2021



PRESENTATION DES COMPTES 2020/2021



L'ordre du jour appelle à la présentation des comptes de l'exercice 2020/2021 clos le 30 juin 2021.

la parole est donnée à **Fabien CICERON, Trésorier du District** qui présente les comptes.

AIDES COVID EN FAVEUR DES CLUBS

Aides financières accordées par le District pour les Clubs

Type d'aide	Saison	Montant Total
Participation à la remise de 10 € de la FFF par licence (environ 1,5 € par licencié pour le DIF)	2019/2020	44 723,50 €
Remboursement de l'intégralité des engagements des équipes	2020/2021	41 769,00 €
Remboursement des cotisations Club (93 € par club)	2020/2021	16 181,00 €
		107 950,00 €
Fourniture de flacons de Gel Hydro Alcooliques aux clubs avec notre partenaire Provencia	2021/2022	53 833,60 €
Aide totale du district en faveur des clubs		161 783,60 €



Compte de Résultat 2020/2021		M12	M-12		
Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Production Vendue de Services (Chiffre d'Affaires Net)	145 073,66 €	364 803,30 €	-219 729,64 €	-60,23%
706101	Engagements des Equipes	41 769,00 €	82 006,00 €	-40 237,00 €	-49,07%
706102	Cotisations des Clubs	16 181,00 €	16 180,00 €	1,00 €	0,01%
706104	Amendes des Clubs : Discipline, Cartons, sanctions	21 832,00 €	97 308,50 €	-75 476,50 €	-77,56%
706105	Appels et Réclamations : Frais de procédure lors d'un appel	898,00 €	3 200,00 €	-2 302,00 €	-71,94%
706106	Cotisations Arbitres	3 813,00 €	6 758,00 €	-2 945,00 €	-43,58%
706107	Amendes Administratives: FMI non transmises, non conformes, absences AG	12 230,00 €	34 541,00 €	-22 311,00 €	-64,59%
706108	Cotisations Membres Comité Directeur et Commissions	0,00 €	1 780,00 €	-1 780,00 €	-100,00%
708100	Participations Stages Techniques : Frais d'inscription	6 230,00 €	40 025,00 €	-33 795,00 €	-84,43%
708101	Participations aux Stages Arbitres: Frais d'inscription	0,00 €	2 940,00 €	-2 940,00 €	-100,00%
708102	Participations Frais Terrains et Installations sportives: facturation aux mairies	0,00 €	103,00 €	-103,00 €	-100,00%
708111	Produits Administratifs Clubs : Frais administratif de 51 € par club	9 078,00 €	9 180,00 €	-102,00 €	-1,11%
708801	Produits Divers: Vente du livre des lois du jeu aux arbitres qui le souhaitent + ventes tablettes	676,00 €	2 851,80 €	-2 175,80 €	-76,30%
708803	Dons Déplacements CD et Comm	20 846,66 €	44 230,00 €	-23 383,34 €	-52,87%
708805	Remises Commerciales: Location des copieurs Bonne Impression	11 520,00 €	23 700,00 €	-12 180,00 €	-51,39%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Subventions d'Exploitation	347 184,13 €	240 577,89 €	106 606,24 €	44,31%
740000	Subventions Fond de solidarité	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	100,00%
740010	Exonération URSSAF	58 292,20 €	0,00 €	58 292,20 €	100,00%
740100	Subvention Conseil Départemental	18 900,00 €	13 770,00 €	5 130,00 €	37,25%
740300	Subvention ANS, Ancien CNDS	43 000,00 €	44 000,00 €	-1 000,00 €	-2,27%
740400	Subventions Laura Foot : Rétrocession Licences, Contrats Objectifs	93 530,13 €	77 170,02 €	16 360,11 €	21,20%
740401	Subventions FFF : Aide CTD, Contrat Objectif LFA, Développement des pratiques	73 461,80 €	105 637,87 €	-32 176,07 €	-30,46%

Compte Rendu AG Hiver 2021

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Reprise sur Dépréciation de provisions et amortissements, Transfert de Charges	93 246,57 €	88 480,04 €	4 766,53 €	5,39%
781500	Reprise de Provisions	0,00 €	1 858,68 €	-1 858,68 €	-100,00%
791101	Remboursement Délégués/Arbitres/Clubs : Déplacements en Audition Discipline et Appel	726,39 €	7 753,66 €	-7 027,27 €	-90,63%
791102	Transferts de Charges: Mise à dispo CTF à la FFF, Abattement Taxe sur Salaires	92 520,18 €	78 867,70 €	13 652,48 €	17,31%
	Autres Produits	5,34 €	4,98 €	0,36 €	7,23%
758000	Produits de Gestion Courante	5,36 €	4,98 €	0,38 €	7,63%
	Total des Produits d'Exploitation	585 509,70 €	693 866,21 €	-108 356,51 €	-15,61%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Autres Achats et Charges externes	149 359,61 €	227 846,93 €	-78 487,32 €	-34,45%
606110	EDF	6 571,65 €	6 525,87 €	45,78 €	0,70%
606120	EAU	211,51 €	234,91 €	-23,40 €	-9,96%
606300	Petites Fournitures: Clés, Ampoules LED	78,05 €	352,44 €	-274,39 €	-77,85%
606400	Fournitures de Bureau: Enveloppes, Stylos, Blocs notes etc...	2 274,72 €	2 665,45 €	-390,73 €	-14,66%
606402	Fournitures Matériel Informatique: Disque dur, Onduleur, Adaptateur	416,45 €	2 199,53 €	-1 783,08 €	-81,07%
606403	Fournitures Ramettes Papiers A4	0,00 €	987,84 €	-987,84 €	-100,00%
606500	Equipements: Maillots, cônes, cerceaux etc... pour Sélections, Formations, Foot à l'Ecole	0,00 €	2 466,72 €	-2 466,72 €	-100,00%
611001	Pressing Maillots: Nettoyage des jeux de maillot, chasubles lors des Sélections jeunes interdistrict	992,12 €	1 177,38 €	-185,26 €	-15,73%
611101	Surveillance Locaux : Système de Télésurveillance	1 523,29 €	1 564,59 €	-41,30 €	-2,64%
612200	Location Informatique : 3 écrans + 2 Flips + 1 Grosse imprimante + 1 petite Imprimante au standard (signature d'un nouveau contrat moins cher avec moins de matériel)	37 947,84 €	36 770,80 €	1 177,04 €	3,20%
613600	Location Affranchissement : Machine à affranchir le courrier	738,00 €	738,00 €	0,00 €	0,00%
613610	Location PABX AASTRA : Réseau Téléphonique, Connection entre tous les tel	711,36 €	706,75 €	4,61 €	0,65%
613900	Location Equipements Sportifs: Location des terrains pour Stages, PPF	568,00 €	651,00 €	-83,00 €	-12,75%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
615200	Entretien des Locaux : Entretien Espaces Verts, portail, rideaux métalliques, plomberie etc...	7 202,32 €	6 545,39 €	656,93 €	10,04%
615210	Entretien Nettoyage Locaux: Ménage, achat lingette, masques, normes covid etc...	5 520,24 €	4 778,41 €	741,83 €	15,52%
615600	Maintenance Mat Informatique : maintenance Copieurs, facturation copies, Licences info	9 067,34 €	7 745,03 €	1 322,31 €	17,07%
615610	Maintenance Mat Agencement : Contrôle et remplacement Extincteurs, climatisation etc...	2 134,57 €	2 238,00 €	-103,43 €	-4,62%
616001	Assurances du batiment	1 626,41 €	1 632,88 €	-6,47 €	-0,40%
618300	Documentation: Livrets Statuts et réglementation saison 2020/2021	120,00 €	246,00 €	-126,00 €	-51,22%
618500	Promotion : Banderoles, Affiches, Panneaux	0,00 €	1 892,35 €	-1 892,35 €	-100,00%
622600	Honoraires: Cabinet Comptable, Commissaire aux comptes, Avocats	15 656,85 €	14 199,60 €	1 457,25 €	10,26%
623410	Récompenses et Fanions: Goodies, Jeux de maillots pour finales, Places GF38	0,00 €	18 587,95 €	-18 587,95 €	-100,00%
623500	Organisation Manifestations : Participation réunion début Saison Jeunes, Frais pour les réunions trésorerie dans les secteurs	182,82 €	606,29 €	-423,47 €	-69,85%
623600	Imprimés, Catalogues: mise en forme PV papier archivé au District	145,08 €	140,86 €	4,22 €	3,00%
625100	IK Commission Technique: Déplacement des techniciens	13 551,78 €	20 505,49 €	-6 953,71 €	-33,91%
625101	Frais Arbitrage D1	12 503,32 €	39 646,99 €	-27 143,67 €	-68,46%
625102	Frais Arbitrage D2	5 676,34 €	23 132,47 €	-17 456,13 €	-75,46%
625103	Frais Arbitrage D3	7 043,87 €	26 788,04 €	-19 744,17 €	-73,71%
625104	Frais Arbitrage D4	7 042,67 €	28 857,34 €	-21 814,67 €	-75,59%
625105	Frais Arbitrage U20-U18 D1	3 541,36 €	3 564,08 €	-22,72 €	-0,64%
625106	Frais Délégation	151,01 €	12 883,32 €	-12 732,31 €	-98,83%
625107	Frais Arbitrage Non Règlement Arbitre par le club	30,00 €	261,87 €	-231,87 €	-88,54%
625108	Frais Arbitrage Futsal/ Foot Adapté	0,00 €	773,61 €	-773,61 €	-100,00%
625109	Indemnités KM CTDA	0,00 €	284,96 €	-284,96 €	-100,00%
625110	Frais Arbitrage Coupe Isère	0,00 €	2 503,36 €	-2 503,36 €	-100,00%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
625130	Déplacements CD et Commissions	20 846,66 €	44 230,00 €	-23 383,34 €	-52,87%
625150	Frais de Déplacement: Abonnements Aréa, déplacement réunion et appels de ligue	449,50 €	1 390,36 €	-940,86 €	-67,67%
625151	Frais Commission des Terrains: Achat Matériel et remboursement kilomètres	264,00 €	735,89 €	-471,89 €	-64,13%
625300	Produit Caisse de Péréquation	-35 747,85 €	-136 602,50 €	100 854,65 €	73,83%
625600	Missions: Frais de déplacement train, hôtel, restaurant pour réunions	493,40 €	2 438,49 €	-1 945,09 €	-79,77%
625700	Réceptions Tirage de coupe, remises de récompense, réception officielles	2 943,44 €	5 657,05 €	-2 713,61 €	-47,97%
625701	Coupe de L'Isère: Achat de Coupes, goodies, jeux de maillots	3 547,03 €	7 780,88 €	-4 233,85 €	-54,41%
625702	Journée des Bénévoles	-1 188,00 €	1 439,40 €	-2 627,40 €	-182,53%
625710	Organisation AG Ligue: Saison précédente frais déplacement AG ligue à Cournon	0,00 €	568,19 €	-568,19 €	-100,00%
625715	Organisation AG District: Réservation Salle et Frais de réception (AG dématérialisée)	3 405,60 €	2 785,50 €	620,10 €	22,26%
625720	Réceptions Commission : Réception Comité Direction, Réunion Plénière Commission	482,03 €	1 271,12 €	-789,09 €	-62,08%
626000	Affranchissement, Frais Postaux :	653,51 €	2 229,81 €	-1 576,30 €	-70,69%
626100	Téléphone: Fibre Orange, téléphones pour techniciens et désignateurs d'arbitres. Arrêt des abonnements président et trésorier qui paient leur abonnement.	6 506,56 €	7 425,45 €	-918,89 €	-12,37%
627500	Frais Bancaires: Arrêt Abonnement Cartes Bancaires, frais sur virement etc....	407,53 €	1 214,30 €	-806,77 €	-66,44%
628100	Cotisations professionnelles: AE2F, CDOSI, ANPDF	251,00 €	751,00 €	-500,00 €	-66,58%
628200	Frais Divers : pharmacie, avis de décès, fleurs, rubans marquage au sol etc...	2 816,23 €	4 876,42 €	-2 060,19 €	-42,25%
628300	Animation Formation: Auto Entrepreneurs pris pour animer les formations Educateurs	0,00 €	4 800,00 €	-4 800,00 €	-100,00%

Compte Rendu AG Hiver 2021

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Impôts, Taxes et Versements Assimilés	18 439,89 €	16 635,87 €	1 804,02 €	10,84%
633300	Participation Formation Continue	5 913,89 €	1 277,87 €	4 636,02 €	362,79%
633310	Contribution Conventiennelle	0,00 €	3 001,00 €	-3 001,00 €	-100,00%
633320	Convention Paritaire	0,00 €	168,00 €	-168,00 €	-100,00%
635120	Taxe Foncière	12 332,00 €	11 996,00 €	336,00 €	2,80%
635130	Taxes et Impôts Divers	194,00 €	193,00 €	1,00 €	0,52%
	Salaires et Traitements	189 880,29 €	232 206,75 €	-42 326,46 €	-18,23%
641100	Salaires Employés	166 960,81 €	174 175,17 €	-7 214,36 €	-4,14%
641110	Appointements CTD	0,00 €	9 353,29 €	-9 353,29 €	-100,00%
641120	Salaires Cadres	0,00 €	48 570,71 €	-48 570,71 €	-100,00%
641400	Indemnités Activité Partielle: Complément Salaire des Salariés	13 928,56 €	0,00 €	13 928,56 €	100,00%
641450	Indemnités Stage non soumises	0,00 €	107,58 €	-107,58 €	-100,00%
641610	Indemnités Licenciement	8 990,92 €	0,00 €	8 990,92 €	100,00%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Charges Sociales	82 396,74 €	113 529,07 €	-31 132,33 €	-18,23%
645100	Cotisations URSSAF	46 477,48 €	63 245,96 €	-16 768,48 €	-26,51%
645320	Cotisations ARCO/AGIRC	10 820,87 €	15 945,78 €	-5 124,91 €	-32,14%
645330	Cotisations Prémalliance Prévoyance	774,18 €	741,72 €	32,46 €	4,38%
645340	Cotisation Prévoyance	496,06 €	599,21 €	-103,15 €	-17,21%
645400	Cotisations Pôle Emploi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%
645401	Cotisations Mutuelle	4 413,27 €	6 128,88 €	-1 715,61 €	-27,99%
645500	Taxe Sur Salaires	15 797,95 €	22 552,83 €	-6 754,88 €	-29,95%
647500	Médecine Du Travail	625,80 €	744,30 €	-118,50 €	-15,92%
647800	Tickets Restaurant	2 991,13 €	3 570,39 €	-579,26 €	-16,22%
	Dotation aux amortissements sur Immobilisations	74 416,39 €	78 865,31 €	-4 448,92 €	-5,64%
681110	Dotations aux Amortissements Immos Incorporables Logiciels, Honoraires Construction	3 318,31 €	3 318,31 €	0,00 €	0,00%
681120	Dotation aux Amortissements Immo Corporelles: Mobilier, Mat Bureau, Agencement	71 098,08 €	75 547,00 €	-4 448,92 €	-5,89%
	Dotations aux Provisions	41 652,34 €		41 652,34 €	100,00%
681500	Dot Provision Charges Exceptionnelles	41 652,34 €	0,00 €	41 652,34 €	100,00%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Autres Charges	17 034,36 €	74 685,32 €	-57 650,96 €	-77,19%
658000	Charges de Gestion Courante	9,04 €	7,49 €	1,55 €	20,69%
658100	Fonctionnement Comm Médicale :Visites médicales pour les scolaires	680,00 €	1 780,00 €	-1 100,00 €	-61,80%
658400	Fonctionnement Comm Féminine	0,00 €	979,92 €	-979,92 €	-100,00%
658490	Auditions Délégués/Arbitres/Clubs	267,30 €	2 389,85 €	-2 122,55 €	-88,82%
658500	Fonctionnement Comm Arbitres: Cartons, livres règles du foot, subvention UNAF	2 898,37 €	7 468,73 €	-4 570,36 €	-61,19%
658501	Contrôleurs Arbitres	140,00 €	3 380,00 €	-3 240,00 €	-95,86%
658510	Stages Arbitres	-638,53 €	3 606,24 €	-4 244,77 €	-117,71%
658600	Fonctionnement Comm Ethique et Prévention	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%
658701	SSVE Classes Horaires Aménagés:Achat coupe vent, Shorts, Chaussettes	10 358,20 €	10 542,67 €	-184,47 €	-1,75%
658800	Fonctionnement Comm Foot Animation :Achat médailles et Goodies pour Journée Nationale des débutants	0,00 €	13 480,20 €	-13 480,20 €	-100,00%
658900	Fonctionnement Comm Technique: Idemnités Journalières Formateurs	1 752,00 €	11 012,78 €	-9 260,78 €	-84,09%
658910	Fonctionnement Comm Futsal:Tee Shirts et récompenses Coupes Futsal	0,00 €	3 104,35 €	-3 104,35 €	-100,00%
658950	Stages Educateurs + Jeunes : Restauration Formations Educateurs	1 568,00 €	16 933,09 €	-15 365,09 €	-90,74%
	Total des Charges d'Exploitations	614 851,62 €	743 769,25 €	-128 917,63 €	-17,33%
	Résultat d'Exploitation	-29 341,92 €	-49 903,04 €	20 561,12 €	41,20%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Autres Intérêts et produits assimilés	1 927,94 €	13 330,87 €	-11 402,93 €	-85,54%
764000	Revenus Valeurs Placement	-944,91 €	-952,72 €	7,81 €	-0,82%
768100	Intérêts sur Livret	-983,03 €	-1 192,79 €	209,76 €	-17,59%
768300	Intérêts sur DAT	0,00 €	-11 185,36 €	11 185,36 €	-100,00%
	Total des Produits Financiers	1 927,94 €	13 330,87 €	-11 402,93 €	-85,54%
	Intérêts et Charges Assimilées	240,43 €	267,67 €	-27,24 €	-10,18%
661160	Intérêts Emprunts et Dettes	240,43 €	267,67 €	-27,24 €	-10,18%
	Total des Charges Financières	240,43 €	267,67 €	-27,24 €	-10,18%
	Résultat Financier	1 687,51 €	13 063,20 €	-11 375,69 €	-87,08%
	Résultat Courant Avant Impôts	-27 654,41 €	-36 839,84 €	9 185,43 €	24,93%

Compte Rendu AG Hiver 2021

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
	Produits Exceptionnels sur opération de gestion	105 171,50 €		105 171,50 €	100,00%
771810	Autres Produits Exceptionnels (Remboursement FFF et Ligue du Fond de Solidarité)	-105 171,50 €	0,00 €	-105 171,50 €	100,00%
	Produits Exceptionnels sur Opération en capital	21 749,00 €	30 054,58 €	-8 305,58 €	-27,63%
777000	Quote Part Sub Investissements : Subvention reçue pour Extension du siège Sassenage	-18 749,00 €	-18 749,00 €	0,00 €	0,00%
778800	Produits Exceptionnels : Mécénat	-3 000,00 €	-11 305,58 €	8 305,58 €	-73,46%
	Total des Produits Exceptionnels	126 920,50 €	30 054,58 €	96 865,92 €	322,30%
	Charges Exceptionnelles sur Opération de Gestion		100,00 €	-100,00 €	-100,00%
671800	Charges Exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	-100,00 €	-100,00%
	Charges Exceptionnelles sur Opération en Capital	141 567,00 €	50 000,00 €	91 567,00 €	183,13%
678800	Charges Exceptionnelles Diverses: Aide Covid totale créditée aux Clubs	141 567,00 €	50 000,00 €	91 567,00 €	183,13%

Compte	Libellé	2020/2021	2019/2020	Ecart	Ecart
%	Dotations Aux Amortissements, Dépréciations et Provisions	45 329,33 €		45 329,33 €	100,00%
687500	Dot Provision Charges Exceptionnelles : Litige Prud'Hommal	45 329,33 €	0,00 €	45 329,33 €	100,00%
	Total Des Charges Exceptionnelles	186 896,33 €	50 100,00 €	136 796,33 €	273,05%
	Résultat Exceptionnel	-59 975,83 €	-20 045,42 €	-39 930,41 €	-199,20 %
	Total Des Produits	714 358,14 €	737 251,66 €	-22 893,52 €	-3,11%
	Total Des Charges	760 316,38 €	794 136,92 €	-33 820,54 €	-4,26%
	Perte	-45 958,24 €	-56 885,26 €	10 927,02 €	19,21%



BILAN AU 30/06/2021

BILAN AU 30/06/2021

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS	292 367	676 370	FONDS ASSOCIATIFS
		- 45 958	Dont résultat de l'Exercice
STOCKS, CREANCES, SUBVENTIONS RECEVOIR	116 062		
TRESORERIE	625 248	146 558	PROVISIONS POUR RISQUES
		86 730	EMPRUNTS
		25 074	DETTES EXPLOITATION
		98 945	AUTRES DETTES
TOTAL	1 033 677	1 033 677	

BILAN AU 30/06/2020

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS	361 962	741 077	FONDS ASSOCIATIFS
		- 56 885	Dont résultat de l'Exercice
STOCKS, CREANCES, SUBVENTIONS RECEVOIR	65 720		
TRESORERIE	662 053	59 577	PROVISIONS POUR RISQUES
		120 801	EMPRUNTS
		89 756	DETTES EXPLOITATION
		78 524	AUTRES DETTES
TOTAL	1 089 735	1 089 735	

Compte Rendu AG Hiver 2021**IMMOBILISATIONS****- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 154		
Terrains	58 832		
Constructions sur sol propre	800 266		
Installations générales agencements aménagements des constructions	303 528		
Installations générales agencements aménagements divers	46 766		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	94 151		4 629
TOTAL	1 303 543		4 629
Autres titres immobilisés	11 423		193
TOTAL	11 423		193
TOTAL GENERAL	1 350 120		4 822

Exercice du 01/01/2020 au 30/06/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		466	34 688	34 688
Terrains			58 832	58 832
Constructions sur sol propre			800 266	800 266
Installations générales agencements aménagements constr.			303 528	303 528
Installations générales agencements aménagements divers		3 408	43 358	43 358
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 732	97 048	97 048
TOTAL		5 140	1 303 031	1 303 031
Autres titres immobilisés			11 616	11 616
TOTAL			11 616	11 616
TOTAL GENERAL		5 607	1 349 335	1 349 335

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	59 577	11 652			71 229
Autres provisions pour risques et charges		75 329			75 329
TOTAL	59 577	86 982			146 558

Nous avons une augmentation de la pension Retraite et assimilés

Concernant les autres provision, l'augmentation correspond à la provision suite à un litige prud'hommal avec un ancien salarié et une provision de 50 % du Fond de solidarité qui nous a été versé sur la saison

ETAT DES EMPRUNTS AU 30/06/2021

EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	86 730.59	120 800.96	-34 070.37	-28.20
16410000 EMPRUNT LIGUE R.A. 100 KE	40 000.00	50 000.00	-10 000.00	-20.00
16410100 EMPRUNT F.F.F 150 KE	15 000.00	30 000.00	-15 000.00	-50.00
16410500 EMPRUNT CREDIT AGRICOLE 40 KE	19 786.07	25 481.91	-5 695.84	-22.35
16410600 EMPRUNT CREDIT AGRICOLE 17KE	11 944.52	15 319.05	-3 374.53	-22.03

Le Trésorier demande s'il y a des questions ou remarques : pas de questions des clubs.

le Président remercie Fabien CICERON, et le félicite pour son travail remarquable et pour sa présentation à la manière d'un vrai comptable qu'il est.

Compte Rendu AG Hiver 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
1Allée des Pervenches 38240 MEYLAN
SIRET N° 518 347 539 00026

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 bis, rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

La note « engagement financier et autres informations » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite qui s'élèvent à 71 k€.

La note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe indique que l'association a provisionné 30 k€ au titre du fonds de solidarité perçu.

La note « événements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe indique que l'association a provisionné 45 k€ au titre d'un litige prud'homal.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier que les notes « engagement financier et autres informations », « faits caractéristiques de l'exercice » et « événements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels fournissent les informations appropriées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

Compte Rendu AG Hiver 2021

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association-

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan, le 20 octobre 2021

SARL CABINET François CLAVELIN

Représenté par

François CLAVELIN

Commissaire aux comptes



Le Président appelle alors à l'approbation du compte rendu du commissaire aux comptes :

Approbation du compte rendu du Commissaire aux comptes

François CLAVELIN, commissaire aux compte, certifie que les comptes sont fidèles et sincères.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Président appelle désormais à l'approbation des comptes de résultats et à l'affectation du résultat aux fonds propres

Approbation des comptes de L'exercice 2020-2021 clos au 30 juin 2021

Résultat des votes :

APPROUVE A L'UNANIMITE



Compte Rendu AG Hiver 2021



le Président donne alors la parole à Michel VACHETTA,
Président de la commission sportive et du statut de l'arbitrage,

Intervention de M.VACHETTA

«Tout d'abord je présente mes excuses aux clubs pour le Bazar que la commission a mis dans les dates avec les coupes ou les challenges.

En effet j'ai complètement zappé la détection U14 organisée par la commission technique et voulant travailler en harmonie avec cette commission, il a fallu récupérer cette erreur.

Je rappelle que seuls les courriers faits par la boîte mail des clubs sont pris en considération, ceux envoyés par les téléphones portables seront rejetés.

Je demande instamment aux clubs de préciser dans les mails envoyés à la commission sportive : La catégorie. (ex U15 D2). La poule. La date du match, pour éviter les longues recherches sur le site du district pour retrouver les rencontres.»

Afin d'étayer sa remarque, Michel VACHETTA fait alors lecture de deux mails où aucune information ne sont présentes et un autre qui est parfait car il contient toutes les précisions dont la commission a besoin.

Il termine son intervention en précisant que la semaine passée trois rencontres de U13 D4 n'ont pas pu se dérouler suite à des erreurs d'horaires dans les clubs.

«J'adresse un carton rouge aux clubs recevants qui ont renvoyé la feuille de match au district en mettant les clubs visiteurs FORFAITS.

Le championnat du monde des U13D4 vient de commencer, cela m'exaspère et me désole. J'ose espérer que les dirigeants présents vont se rencontrer et replanifier les rencontres, l'important est que les gamins jouent au football.»

Pour les demandes faites par FOOTCLUBS , M.VACHETTA présente et explique les périodes «verte, orange, rouge» avec leur spécificités à l'aide du power point ci-après :

LES TROIS PERIODES



Modalités de modification des horaires :
L'horaire peut être modifié selon les modalités suivantes :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'au jeudi 24h00 de la semaine N-1

(9 jours avant le match pour un match du samedi,

10 jours avant le match pour un match du dimanche.

Par le biais de footclubs,

L'horaire est à choisir parmi ceux proposés :

Validation d'office si l'article 33 (seniors) ou 8-4 (jeunes)

est respecté



Période ORANGE :

Cette période se situe du vendredi 0h00 de la semaine N-1

au lundi 24h00 de la semaine N

Par l'envoi de la part des deux clubs, par courriel de la demande de modification d'horaire, validé par les deux clubs.

L'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (jeunes).

Validation par les commissions concernées.



Période ROUGE :

Cette période se situe du mardi 0h00 de la semaine du match au vendredi 16h00 sur décision de la commission concernée au vu d'un motif sérieux et motivé.

Compte Rendu AG Hiver 2021



EXAMEN DES VOEUX

VOEUX DISTRICT



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DISTRICT ISÈRE DE FOOTBALL

ANCIEN TEXTE

Article 3 - Engagements et correspondance

- 3-2 – Correspondance :
La correspondance entre les clubs et le District se fait
- soit par courrier papier à entête du club
- soit par courrier électronique dont la seule messagerie autorisée est l'adresse officielle dénommée «numeroaffiliationduclub@laurafoot.org»

02/12/2021

NOUVEAU TEXTE

Article 3 - Engagements et correspondance

- 3-2 – Correspondance :
La correspondance entre les clubs et le District se fait
 - soit par courrier papier à entête du club
 - soit par courrier électronique dont la seule messagerie autorisée est l'adresse officielle dénommée «numeroaffiliationduclub@laurafoot.org»
- Les clubs doivent renseigner deux contacts téléphoniques dont obligatoirement le correspondant.**
- Ces contacts doivent être visible des clubs et des instances sur les sites officiels et définis comme « diffusable » sur footclubs**

VOEU ADOPTE A L'UNANIMITE

REGLEMENT DES COUPES DU DISTRICT DE L'ISERE

ANCIEN TEXTE

TITRE 2 - LA COUPE DE L'ISERE SENIORS : COUPE FABRICE MARCHIOL

Article - 10

Sont exemptées :

- Du 1^o tour : les équipes de D2

- Des 2 premiers tours : les équipes de D1

TITRE 3 - LE CHALLENGE DE L'ISERE SENIORS LUCIEN GROS BALTAZARD

Article - 15

Sont exemptés du 1^o Tour : les équipes de D2

NOUVEAU TEXTE

TITRE 2 - LA COUPE DE L'ISERE SENIORS : COUPE FABRICE MARCHIOL

Article - 10

Sont exemptées :

- Du 1^o tour : les équipes de D1

TITRE 3 - LE CHALLENGE DE L'ISERE SENIORS LUCIEN GROS BALTAZARD

Article - 15

Réservé

02/12/2021

VOEU ADOPTE A LA MAJORITE

1 VOIX CONTRE



Compte Rendu AG Hiver 2021

ALLOCUTION DE M. DIDIER ANSELME

Monsieur ANSELME salue l'Assemblée et se dit heureux de se retrouver parmi nous une nouvelle fois, non sans une grande émotion et pensée pour son ami Michel. Il tient à excuser Pascal PARENT qui a pris un repos bien mérité après toute cette charge qu'il a eue pour maintenir la Ligue sur de bons rails dans cette période difficile, il salue la présence des 2 membres du conseil de la Ligue présents ce jour.

Monsieur ANSELME fait un petit focus au niveau de la Ligue sur la saison écoulée. «la Ligue a tenu à être au plus proche des clubs et à vous accompagner du mieux possible, accompagner tout d'abord d'un point de vue financier, une commission financière d'aide aux clubs a été créée dont j'avais la charge de présider et puis nous avons décidé de bloquer une somme de 200 000 euros au total pour aider financièrement les clubs et nous avons décidé comme vous le verrez lors de l'AG de la Ligue d'avoir sur l'exercice comptable un état proche de l'équilibre. L'exédent sera donc reversé aux clubs, par exemple sur les engagements etc...

Nous avons aussi essayé de vous informer du mieux possible par le biais de notre site internet, informations précises, sérieuses qui venaient du Ministère et pas des réseaux sociaux, j'ajoute sur un point de vue financier que la Ligue finançait aux districts les salaires des CTD PPF, la Ligue a maintenu 100% des aides pour la saison dernière quand bien même ces salariés de district étaient en chômage partiel.

Pour l'avenir, cette saison étant déjà largement entamée, et bien, sur le nombre de licenciés, nous allons être au niveau étale de la période avant covid, pour l'instant ça ne se voit pas trop aux niveaux districts car nous avons beaucoup de retard sur les saisies de licences, à peu près 30000 en retard donc nous avons pris la décision de donner priorité aux licences seniors, retards dus aux difficultés de recrutement, intérimaires qui une fois formés ne restent pas toujours. La ligue changera son fusil d'épaule la saison prochaine.

Un petit focus aussi, le covid repart, dès ce weekend des matchs sont reportés alors soyons prudents, soyons vigilants, si nous voulons avoir une saison à peu près normale, même si c'est compliqué.»

Monsieur ANSELME remercie l'Assemblée de son attention et souhaite une bonne saison à tous.

Le Président remercie M. ANSELME de son intervention et demande aux clubs s'ils ont des questions qu'ils souhaitent aborder.



QUESTIONS DIVERSES

Intervention d'un club (ne s'est pas présenté)

qui souhaiterait à l'instar d'autres sports (basket-hand ball-rugby..) qu'il existe pour le football la possibilité à un licencié d'avoir 2 licences dans deux clubs différents afin de lui permettre de jouer plus souvent ,

En résumé un licencié auquel le club d'origine offrirait peu de possibilité de pratique compétitive, au regard de son niveau, pourrait avoir l'autorisation d'évoluer dans une équipe d'un autre club dans lequel il détiendrait également une licence.

Cette pratique n'étant pas connue ni utilisée dans notre sport, le Président demande au club un écrit et soumet ce point à une éventuelle réflexion ultérieure.



Intervention de M. MONCADA Président du club de SASSENAGE :

A 3 mois du début de championnat , interroge pour quelle raison le tableau des montées et descentes n'est toujours pas paru .

Réponse : Michel VACHETTA lui répond qu'ils paraîtront semaine prochaine ou dans les 15 jours maximum.



Interventions de M. BOENIGEN :

- Pour le club du FC2A : Depuis 2 saisons les stages d'éducateurs n'ont pas eu lieu en raison du Covid, aura-t on des stages supplémentaires pour palier à ce manque ?

Réponse du Président : Nous avons ouvert 2 stages supplémentaires cette saison.

- Pour le Service des sports de Grenoble : Ne serait-il pas possible à l'instar de la Ligue de ne pas passer les matchs en heures d'hiver , car cela rend les programmations de la ville compliquées.

Réponse du Président : Ce n'est pas possible au regard de certains clubs qui n'ont pas d'éclairage homologué.



Intervention d'un club (ne s'est pas présenté)

Avons nous encore la possibilité d'engager une équipe U20 ?

Réponse de M. VACHETTA : nous allons travailler sur ce sujet mardi, il sera peut être envisageable de ne faire qu'une seule poule en D2 .



Compte Rendu AG Hiver 2021

Intervention du club de St Quentin Fallavier :

Tenait à remercier sincèrement l'aide du District de l'Isère qui les ont aidé à sortir d'une ornière dramatique. Il résume une situation chaotique qui grâce à l'aide du District va les aider à repartir sereinement.

Le Président du District tout en rappelant qu'il n'a fait que son devoir le remercie grandement pour cette intervention



Intervention du club de GUC Féminin

Remercie également le District et ses représentants de leur soutien , et alerte sur la situation de l'arbitrage chez les seniors féminines qui depuis le début de la saison sont arbitrées à maximum 50% par des arbitres officiels, il connaît la difficulté de recrutement d'arbitre cependant il tire la sonnette d'alarme, le foot féminin est en danger concernant l'arbitrage.

Il n'y a plus de questions , Le Président du District ,
remercie l'Assemblée ,
souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous,
et déclare close l'Assemblée Générale d'Hiver, il est 11h30



